

Le Tribunal cantonal du canton du Valais met au concours le poste suivant, accessible indifféremment aux femmes et aux hommes :

Juge à 50 % auprès du tribunal des districts de Martigny et St-Maurice

Conditions

Brevet d'avocat ou de notaire. Les titulaires d'une licence, master ou doctorat en droit, ou d'un titre universitaire équivalent sont éligibles à condition de justifier d'une formation pratique suffisante.

Langue maternelle

Française ; bonnes connaissances de la langue allemande.

Lieu de travail

Martigny

Entrée en fonction

De suite ou à convenir.

Renseignements

Sur demande, le secrétariat général des tribunaux valaisans, Tribunal cantonal, Sion, donnera des renseignements complémentaires (027 606 53 00).

Les offres de service, avec curriculum vitae, photo et copies de diplômes ou certificats devront être adressées au Tribunal cantonal, Secrétaire général, Case postale, 1950 Sion 2 Nord, jusqu'au **27 octobre 2014** (date du timbre postal).

Sion, le 3 octobre 2014

Le secrétaire général des tribunaux valaisans
Ch. Bonvin